



Conseil de sécurité

Distr. générale
17 novembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 16 novembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

En application de la décision du Conseil de sécurité (S/2005/694), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur la visite que j'ai effectuée en Éthiopie et en Érythrée du 6 au 9 novembre 2005 en ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kenzo **Oshima**



**Annexe à la lettre datée du 16 novembre 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Japon auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport sur la mission effectuée par l'Ambassadeur Oshima
en Éthiopie et en Érythrée**

I. Introduction

1. Par sa lettre datée du 2 novembre 2005 (S/2005/694), le Président du Conseil de sécurité a informé le Secrétaire général que le Conseil avait décidé de m'envoyer à Addis-Abeba et à Asmara pour une mission d'investigation sur la situation actuelle de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE). Le mandat de la mission est annexé à cette lettre.

2. Je me suis rendu en Éthiopie et en Érythrée du 6 au 9 novembre 2005. À Addis-Abeba et à Asmara, j'ai rencontré des représentants de la MINUEE, des pays qui mettent des soldats et d'autres personnels militaires à la disposition de cette mission (« pays contributeurs ») et d'autres membres de la communauté diplomatique. À Addis-Abeba, j'ai rencontré M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, le 7 novembre. Le 8 novembre, j'ai visité le poste de commandement du secteur Est à Assab (Érythrée) en me rendant à Asmara où j'ai eu ensuite l'occasion de rencontrer le colonel Zecarias Ogbagaber, membre par intérim de la Commission chargée de la coordination avec la MINUEE, et M. Yemane Gebremeskel, Directeur du Cabinet du Président de l'Érythrée, le même jour.

3. Je remercie les deux gouvernements des égards qu'ils ont eus pour moi au cours de ma mission. Je suis aussi reconnaissant au Représentant spécial du Secrétaire général, Legwaila Joseph Legwaila, et à la MINUEE pour l'efficacité avec laquelle ils ont organisé mon emploi du temps et réglé les détails pratiques de mon voyage.

II. Activités de la mission

Rencontre avec des membres de la MINUEE

4. J'ai eu de longs entretiens avec le Représentant spécial et ses collaborateurs. J'ai également entendu des exposés sur la situation opérationnelle, présentés par le général de division Rajender Singh et des membres de son état-major. D'après la MINUEE, la situation est actuellement tendue et instable, et elle risque de se détériorer encore davantage. Les deux pays ont déplacé leurs forces armées. L'Éthiopie a renforcé ses troupes dans les régions adjacentes à la Zone temporaire de sécurité et l'Érythrée agit peut-être de la même façon en dehors de la Zone, encore que la MINUEE n'ait pas toujours la capacité de vérifier les mouvements de troupes en raison des restrictions imposées par l'Érythrée. Ces restrictions ont causé de sérieux problèmes au niveau du fonctionnement et de l'administration de la Mission, le problème le plus grave étant l'interdiction des vols d'hélicoptères qui a réduit ses capacités d'observation de 60 % et fortement entravé les évacuations

sanitaires. J'ai noté que la MINUEE craint que, si les deux parties continuent de renforcer leurs dispositifs militaires, l'éventualité d'une reprise du conflit armé à la suite d'une erreur d'appréciation n'est pas à exclure, étant donné le climat de méfiance réciproque qui règne en ce moment.

5. Au nom du Conseil, j'ai vivement remercié les pays contributeurs et les membres de la MINUEE pour les contributions qu'ils ont apportées et le dévouement dont ils ont fait preuve.

Rencontres avec des représentants des pays contributeurs et d'autres membres de la communauté diplomatique

6. Lors des rencontres qui ont eu lieu dans chaque capitale, les pays contributeurs ont indiqué qu'ils se heurtaient au même dilemme : ils souhaitent maintenir la présence de leurs troupes et d'autres personnels qui accomplissaient des tâches importantes pour le compte de la MINUEE, mais les restrictions imposées par les autorités entravaient le fonctionnement de la Mission et faisaient courir des risques inacceptables aux membres de son personnel. Au nom du Conseil de sécurité, j'ai vivement remercié les représentants des pays en question et les ai engagés à continuer de maintenir la présence de ces derniers.

7. Les pays contributeurs ont lancé un appel concerté pour réclamer la suppression des restrictions imposées à la MINUEE dans les plus brefs délais. En même temps, ils ont reconnu que si l'Érythrée avait agi ainsi, c'était parce qu'elle était contrariée par le fait que l'Éthiopie avait refusé d'accepter pleinement la décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie et de procéder à l'abornement de la frontière sans conditions préalables. Sur la question de savoir comment on pourrait sortir de l'impasse, les analyses effectuées par les interlocuteurs qui étaient basés à Addis-Abeba et ceux qui étaient en poste à Asmara divergeaient quelque peu. Certains considéraient que l'appel lancé par l'Éthiopie en faveur d'un dialogue était une démarche plus réaliste que l'accent mis par l'Érythrée sur l'application de la décision de la Commission du tracé de la frontière « telle quelle », alors que d'autres se montraient plus compréhensifs à l'égard des causes profondes du mécontentement éprouvé par l'Érythrée. Malgré les difficultés que la MINUEE rencontrait, beaucoup estimaient que son retrait aurait des conséquences désastreuses.

Rencontre avec M. Seyoum Mesfin, Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie

8. M. Seyoum a généralement réitéré la position exposée dans la lettre qu'il avait adressée le 31 octobre 2005 au Président du Conseil (S/2005/690, annexe) et dans la « proposition de paix en cinq points » que l'Éthiopie avait présentée le 25 novembre 2005 (voir S/2004/943, annexe, pièce jointe I), à savoir que l'Éthiopie « accepte en principe » la décision de la Commission du tracé de la frontière comme définitive et contraignante. Je lui ai demandé des éclaircissements et, dans sa réponse, il a souligné que l'Éthiopie ne demandait pas que la décision soit entièrement ou partiellement renégociée, mais estimait que cette décision devait être appliquée de manière pragmatique plutôt que mécaniquement, tout en indiquant des lieux à réexaminer du fait que des communautés et des localités tant éthiopiennes qu'érythréennes seraient touchées. Il a également fait observer que, conformément aux Accords d'Alger, l'Éthiopie et l'Érythrée devaient se pencher non seulement sur

le problème de la frontière mais aussi sur une série d'autres questions (questions économiques et commerciales, indemnisation et accès de l'Éthiopie à la mer, entre autres) et insisté sur l'importance d'une normalisation des relations en vue d'instaurer la paix et la stabilité.

9. Le Ministre a déclaré que l'Éthiopie avait retiré ses troupes après la signature des Accords d'Alger pour permettre à la MINUEE de créer la Zone temporaire de sécurité. Il a indiqué que l'Éthiopie réorganisait ses positions compte tenu des places que la Mission avait laissées vacantes et de la récente concentration des forces érythréennes, en particulier dans le secteur ouest, en soulignant que le redéploiement des troupes répondait à des objectifs défensifs. Lorsque j'ai fait part de l'inquiétude que la situation inspirait au Conseil de sécurité, il a déclaré que l'Éthiopie ferait preuve de la plus grande retenue en n'ouvrant pas le feu en premier et en ne se laissant pas provoquer. Dénonçant le chantage auquel l'Érythrée se serait livrée à l'égard du Conseil en restreignant la liberté de circulation de la Mission, le Ministre a souligné que le Conseil ne devait prendre aucune mesure qui aurait pour effet de récompenser l'Érythrée pour ses actes.

Rencontre avec M. Yemane Gebremeskel, Directeur du Cabinet du Président de l'Érythrée

10. M. Gebremeskel a déclaré que les difficultés actuelles étaient la conséquence directe d'un manquement de l'Éthiopie à ses obligations, à savoir son refus d'accepter la décision de la Commission du tracé de la frontière comme définitive et contraignante et de s'y conformer pleinement. Il a souligné que l'application intégrale et scrupuleuse de cette décision était la seule issue pour sortir de l'impasse. Il a reproché au Conseil de sécurité d'avoir trop longtemps négligé la principale raison du blocage et de n'avoir pas contraint l'Éthiopie à accepter la décision relative à la frontière énoncée dans les Accords d'Alger et à s'atteler à la démarcation sans conditions préalables.

11. Il a rejeté l'idée de nommer un envoyé spécial du Secrétaire général, voyant là une violation des Accords d'Alger. Il s'est également déclaré hostile à un élargissement du mandat du Représentant spécial du Secrétaire général pour inclure les questions politiques.

12. J'ai fait part à M. Gebremeskel de l'inquiétude que le Conseil de sécurité ressentait et demandé instamment que son pays fasse preuve de la plus grande retenue. Il a déploré le renforcement du dispositif militaire de l'Éthiopie dans les régions frontalières qui, selon lui, constituait une provocation. Il a ajouté que l'Érythrée souhaitait une solution pacifique mais averti que, si le problème principal n'était pas résolu rapidement, des conséquences indésirables risquaient de se produire.

13. J'ai abordé avec M. Gebremeskel la question des risques que l'interdiction des vols d'hélicoptères impliquait pour les membres de la MINUEE. Tout en prenant acte de cette préoccupation, il a fait observer qu'un grand nombre d'Érythréens établis à proximité de la frontière risquaient d'être touchés si une reprise du conflit armé se produisait parce que le Conseil de sécurité ne parvenait toujours pas à régler le problème principal.

III. Observations

14. Je souhaiterais formuler les observations suivantes en ma qualité de Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix :

a) Le blocage actuel est dangereux et tout incident qui pourrait en résulter risque d'entraîner une nouvelle aggravation de la situation. Afin d'éviter une reprise des hostilités entre l'Éthiopie et l'Érythrée, le Conseil de sécurité doit réfléchir sérieusement à ce que l'on pourrait faire pour contribuer à débloquer la situation;

b) Les restrictions imposées à la MINUEE et tout particulièrement l'interdiction des vols d'hélicoptères, qui constituent une violation flagrante des Accords d'Alger, entravent sérieusement le fonctionnement de la Mission et mettent son personnel en danger, doivent être supprimées le plus tôt possible. Il faudrait donc obtenir de l'Érythrée qu'elle lève ces restrictions. Compte tenu des difficultés rencontrées par la MINUEE et les pays contributeurs et des risques auxquels ils sont exposés, le Conseil de sécurité doit hâter l'examen d'une nouvelle résolution dans laquelle il engagerait dans les termes les plus vigoureux l'Érythrée à lever les restrictions;

c) Il faut obtenir d'urgence de l'Éthiopie qu'elle accepte et applique pleinement la décision de la Commission du tracé de la frontière. Un refus de sa part constituerait une violation des Accords d'Alger. À cet égard, la nouvelle résolution devrait l'engager instamment à accepter et à appliquer pleinement la décision en question;

d) Par ailleurs, le Conseil devrait demander au Secrétaire général et aux pays qui ont une influence sur les deux parties de lancer une nouvelle série d'initiatives diplomatiques énergiques pour sortir de l'impasse. Si l'idée d'un envoyé spécial du Secrétaire général semble inacceptable pour l'une d'entre elles, nous devons continuer à nous efforcer de les mobiliser pour dénouer la crise. La nouvelle résolution devrait encourager les initiatives diplomatiques. Le Conseil doit étudier soigneusement le libellé d'une telle résolution et son calendrier d'application en gardant à l'esprit que la situation actuelle est tendue et délicate.

15. Pour conclure, je tiens à renouveler mes remerciements au Représentant spécial, M. Legwaila, et à ses collaborateurs, ainsi qu'aux pays contributeurs pour leur attachement aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies malgré les difficultés qu'ils rencontrent.